

Petites subventions - Rapport d'achèvement et d'impact de projet

Instructions aux bénéficiaires : veuillez remplir tous les champs et répondre à toutes les questions indiquées ci-dessous.

Dénomination légale de l'organisation	Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques
Intitulé du projet	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES COMMUNAUTES GESTIONNAIRES DES FORETS DE BELAMBO-JIONONO ET ANTARABORY (SW DE MADAGASCAR, BETIOKY ATSIMO) EN GOUVERNANCE, AGROECOLOGIE, RESTAURATION ECOLOGIQUE ET SUIVI ECOLOGIQUE
Numéro de subvention	N°022/18/BIO0
Date du rapport	20 aug 2020

Hotspot CEPF : Madagascar et Iles de l'Océan Indien

Orientation stratégique : n° 1 «Donner aux communautés locales les moyens de protéger et gérer la biodiversité dans les zones clés pour la Biodiversité Prioritaires »

Montant de la subvention : 55.000.000 Ar

Dates du projet : Avril 2018-Juin 2020

PARTIE I : Présentation générale

1. Partenaires de mise en œuvre pour ce Projet (donnez la liste de tous les partenaires et expliquez comment ils ont été impliqués dans le projet)

- Cantonnement de l'Environnement et des Forêts :
- Mairie d'Ankazombalala : mobilisation des villageois, facilitation administrative
- Fokontany de Beza Mahafaly, Analafaly et Antarabory : mobilisation des villageois, facilitation
- COSAP de la Réserve Spéciale de Bezà Mahafaly : facilitation
- Association Smile 4 : conseil et facilitation

2. Résumez l'impact/les résultats globaux de votre projet.

- Gouvernance locale renforcée pour 3000 ha de forêts par la mise en place de l'association gestionnaire et la mise en place d'un dina pour la gestion durable
- Démarrage d'actions de restauration de forêts dégradées

- Expérimentation et adoption de pratiques agroécologiques pour augmenter la productivité et renforcer la résilience aux variabilités climatiques des systèmes agraires
- Mise en place d'un système de suivi communautaire avec 12 agents communautaires, des patrouilles et observations régulières

3. Décrivez brièvement les progrès réels par rapport à chacun des impacts prévus à long et court terme (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Énumérez chaque impact à long terme de votre proposition

- a. Impacts prévus à long terme - 3 ans et plus (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Gouvernance communautaire officialisée et pérenne	Statut de conservation (aire protégée communautaire ou transfert de gestion) Dina appliqué
Agroécologie adoptée comme pratique de production	Agroécologie pratiquée par au moins 50% des ménages
Restauration continue des zones dégradées	Au moins 50 ha de forêts dégradées restaurées
Suivi écologique continu	Suivi écologique continu par les communautés et aidant à la gestion de la forêt

- b. Impacts prévus à court terme - 1 à 3 ans (tels qu'indiqués dans la proposition approuvée)

Description de l'impact	Résumé de l'impact
Structures et mécanismes locaux de gouvernance mises en places et opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de gestion des villageois formalisée et renforcée : Une association officielle mise en place pour assurer la gestion de la forêt de Belambo • Gestion des ressources naturelles réglementées : Un dina de gestion durable de la forêt de Belambo-Jionono élaboré et mis en oeuvre
Communautés formées, expérimentant et adoptant des pratiques de production agricoles écologiques	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités des villageois en agroécologie développées : 30 agriculteurs ayant été formés en agroécologie • Villageois adoptant les pratiques : deux saisons d'expérimentation ayant permis de démontrer différents modèles de production agroécologique pour les cultures vivrières et de rente 200 ménages ayant été
Communautés formées, expérimentant et conduisant des actions de restauration des zones forestières dégradées	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration écologique des zones dégradées initiée : Villageois engagés dans la restauration des zones dégradées : près de 10 ha

Communautés formées et mettant en oeuvre des actions de suivi écologique en appui à la conservation des forêts	<ul style="list-style-type: none"> • Capacités et dispositifs locaux de suivi en appui à la conservation mises en place : 12 agents communautaires formés et opérationnels
--	---

4. Décrivez le succès ou les difficultés à surmonter pour que le projet réalise ses impacts à court terme et à long terme.

Succès

- Conscience des villageois de leur précarité croissante (gouvernance : ne pouvant pas imposer leur autorité sur les délinquants, agriculture : production de plus en plus aléatoire en raison de pluies de plus en plus imprédictibles)
- Volonté affirmée et engagement continu de tous les acteurs (communautés, autorités, partenaires techniques) de trouver des solutions pérennes aux situations critiques imbriquées (moins de pluies, moins de production, plus de pressions sur les forêts et les ressources naturelles)

Difficultés :

- Illettrisme des villageois rendant difficile les formalisations administratives et les aspects pratiques de la gestion du projet
- Difficulté d'instaurer des contrôles sur l'élevage (ayant une place très importante dans la société) et ses impacts sur les actions de restauration

5. Y a-t-il eu des impacts inattendus (positifs ou négatifs) ?

Néant

PARTIE II : Composantes et produits/livrables du Projet

6. Composantes (comme indiqué dans la proposition approuvée)

Faites la liste de chaque composante et produit/livrable de votre proposition

6. Décrivez les résultats pour chaque livrable :

Composante		Livrable		
#	Description	Subdivi sion #	Description	Résultats pour le livrable
	Gouvernance			1 association villageoise créée pour gérer le complexe forestier de Balambo-Ilonono 1 Dina de gestion durable élaboré, validé et mis en oeuvre
	Restauration			~ 10 ha de zones dégradées en voie de restauration
	Agroécologie			30 agriculteurs formés en agroécologie, 200 à 300 ménages appuyés et adoptant les pratiques démontrées
	Suivi communautaire			12 agents communautaires de suivi formés, des dispositifs de suivi permanent en place

7. **Veillez décrire et présenter tous les outils, produits ou méthodes qui ont résulté de ce projet ou ont contribué aux résultats.**

PARTIE III : Leçons, pérennité, sauvegardes et financement

Enseignements tirés

8. **Décrivez les enseignements tirés pendant la conception et la mise en œuvre du projet, ainsi que ceux qui portent sur le développement organisationnel et le renforcement des capacités.**

Mentionnez les enseignements qui pourraient contribuer :

- Au processus de conception de projet (*aspects de la conception du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - La connaissance préalable des problématiques, des liens déjà établis avec les bénéficiaires depuis une longue date, la confiance mutuelle entre le promoteur et les bénéficiaires, l'engagement des autorités sont nécessaires pour la meilleure conception du projet
 - Les dissensions internes au sein des communautés bénéficiaires constituent des aléas qui peuvent entraver la mise en œuvre du projet et doivent être préalablement réglées avant la mise en œuvre
- Au processus de mise en œuvre de projet (*aspects de l'exécution du projet qui ont contribué au succès/aux insuffisances du projet*)
 - Engagement et confiance mutuelle des parties impliquées (communauté/ESSA/Autorités)
- Décrivez les autres enseignements tirés qui sont pertinents pour le secteur de la conservation
 - Les formalités administratives exigées par le bailleur doivent être allégées le plus possible en tenant compte des contraintes du terrain

Pérennité/Réplication

9. **Résumez le succès du projet ou les difficultés à surmonter pour assurer le maintien du projet ou sa réplication, y compris les activités non planifiées qui sont susceptibles d'entraîner une augmentation de la pérennité ou de la répliquabilité.**

- La gouvernance du complexe Belambo-Ilonono est aujourd'hui bien ancrée. La mise en place de l'Association CBM et du dina de gestion durable, résultats de longues tractations, permet d'envisager les meilleures perspectives, sur la base d'une responsabilité accrue et des communautés.
- De nouvelles pratiques agroécologiques (associations raisonnées de cultures, cultures entre des haies d'espèces fertilisatrices) ont été expérimentées avec des résultats satisfaisants, ayant permis de convaincre les agriculteurs à les adopter. Les innovations apportées ne remettent pas en question les pratiques existantes, mais faciliteront une transition douce vers des systèmes résilients aux contraintes de plus en plus fortes (manque d'eau, de moins en moins de terres par exploitants).

- La restauration des zones dégradées reste un grand défi, mais les communautés et l'ESSA ont acquis des expériences concrètes : les espèces et les associations les plus performantes sont mieux connues, la pression du bétail reste problématique, les pépinières sont cruciales pour le futur des actions de restauration.
- Les agents formés pour le suivi sont pleinement conscients de l'importance de leur nouvelle fonction pour apprécier les dynamiques de la forêt et sa gestion. Le dispositif de suivi est en place, avec l'appui de l'ESSA pour sa mise en œuvre et la gestion des données qui en sont issues, mais doit encore être constamment amélioré (au niveau de la compétence des agents, de la gestion et de la valorisation des données)

Les actions menées et les acquis ont été partagés aux acteurs du paysage Lemak'i Onilahy pour favoriser leur valorisation à l'échelle régionale.

Sauvegardes

10. Si votre projet a déclenché des sauvegardes sociales ou environnementales, qui impliquent une action requise qui n'est pas indiquée ci-dessus ni mentionnée sous la forme d'une composante de projet distincte, veuillez en résumer la mise en œuvre.

Pas de sauvegarde nécessaire

Financement supplémentaire

11. Fournissez des détails sur les éventuels financements supplémentaires qui ont soutenu ce projet et tout financement obtenu pour le projet, l'organisation ou la région en raison de l'investissement du CEPF.

a. Total du financement supplémentaire (en USD)

Pas de financement supplémentaire.

b. Type de financement

Veuillez fournir le détail de la répartition du financement supplémentaire (financement de contrepartie et en nature) par source, en plaçant chaque contribution dans l'une des catégories suivantes :

Donateurs	Type de financement*	Montant	Remarques

**Classez le type de financement comme :*

A Cofinancement de projet (d'autres donateurs ou votre organisation contribuent aux coûts directs de ce projet)

- B Effet de levier pour le bénéficiaire ou un partenaire (d'autres donateurs contribuent à votre organisation ou à une organisation partenaire en conséquence directe des succès de ce projet financé par le CEPF)*
- C Effet de levier au niveau régional/du portefeuille (d'autres donateurs font des investissements importants dans une région en raison de l'investissement du CEPF ou des succès liés au projet)*

Commentaires/Recommandations supplémentaires

12. Utilisez cet espace pour fournir d'autres commentaires ou recommandations en lien avec votre projet ou le CEPF

PARTIE IV : Impact au niveau du portefeuille et au niveau mondial

Le CEPF exige que chaque bénéficiaire fasse un rapport sur l'impact à la fin du projet. L'objectif de ce rapport est de réunir des données qui seront utiles pour le portefeuille et les indicateurs mondiaux du CEPF. Le CEPF va regrouper les données que vous transmettez avec des données d'autres bénéficiaires, pour déterminer l'impact global de son investissement. Les résultats complets du CEPF seront présentés dans notre rapport annuel et d'autres documents de communication.

Assurez-vous que les informations fournies concernent l'ensemble du projet, de la date de début à la date de fin du projet.

Contribution aux indicateurs du portefeuille

13. Si le CEPF a attribué un ou plusieurs indicateurs de portefeuille à votre projet pendant la phase de préparation de la proposition, veuillez les énumérer ci-dessous et mentionner la ou les contributions du projet au niveau de ces indicateurs.

Indicateur	Description narrative

Contribution aux indicateurs mondiaux

Veuillez indiquer tous les Indicateurs mondiaux (sections 16 à 23 ci-dessous) qui se rapportent à votre projet.

14. Gestion des Zones clés pour la biodiversité

Nombre d'hectares de Zones clés pour la biodiversité (ZCB) avec une gestion améliorée.

Veuillez mentionner le nombre d'hectares dans des ZCB sous gestion améliorée grâce à l'investissement du CEPF. Parmi les exemples de gestion améliorée figurent, entre autres : l'augmentation des patrouilles, la réduction de l'intensification du piégeage, l'éradication des

espèces invasives, la réduction de l'incidence des incendies et l'introduction de pratiques durables dans l'agriculture et la pêche. N'indiquez pas l'ensemble de la zone couverte par le projet – seulement le nombre d'hectares qui bénéficient d'une gestion améliorée.

Si vous avez indiqué qu'une partie ou la totalité d'une ZCB était nouvellement protégée pour l'indicateur intitulé « aires protégées » (section 17 ci-dessous), et que vous avez également amélioré sa gestion, vous devez indiquer le nombre d'hectares concerné à la fois pour cet indicateur et pour l'indicateur « aires protégées ».

Nom de la ZCB	Nombre d'hectares bénéficiant d'une gestion renforcée*	La ZCB est-elle Non protégée, Partiellement protégée ou Entièrement protégée ? Veuillez sélectionner une réponse : NP/PP/EP

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si une amélioration a eu lieu sur 500 hectares du fait de la mise en œuvre d'un régime de lutte contre les incendies, et si, au cours de la deuxième année, une amélioration a porté sur 200 ha de la même zone de 500 hectares du fait de la suppression d'espèces invasives, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'une gestion améliorée jusqu'à maintenant sera de 500.)*

15. Aires protégées

15a. Nombre d'hectares d'aires protégées créées et/ou étendues

Mentionnez le nombre d'hectares d'aires protégées qui ont été créées ou étendues en raison de l'investissement du CEPF.

Nom de l'Aire protégée (AP)*	Pays	Nombre d'hectares	Année de la déclaration légale ou de l'extension	Longitude**	Latitude**

** Si possible, veuillez fournir au CEPF un fichier « shapefile » de l'aire protégée.*

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).*

15b. Gestion des aires protégées

S'il vous a été demandé de transmettre un Outil de suivi de l'efficacité de la gestion (METT), veuillez suivre les instructions ci-dessous. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un METT, passez directement à la section 16.

Si vous souhaitez en savoir plus sur le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées et sur l'outil de suivi, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle METT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec les autorités des aires protégées pour le remplir. Veuillez-vous rendre sur le site Web Protected Planet [en cliquant ici](#) et recherchez votre aire protégée dans leur base de données pour saisir le code CMAP qui lui est associé. Ensuite, veuillez remplir le tableau suivant :

Code CMAP	Nom officiel de l'AP	Date du METT*	Score total METT

* Veuillez indiquer quand le METT a été rempli par les autorités du parc ou donnez l'estimation la plus précise possible si la date exacte est inconnue. Et veuillez ne fournir que des METT de moins de 12 mois.

N'oubliez pas de soumettre le METT rempli en même temps que ce rapport.

16. Paysage de production

Veuillez mentionner le nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité en raison de l'investissement du CEPF. Un paysage de production est défini comme un paysage où l'on peut trouver de l'agriculture, de la foresterie ou une exploitation de produits naturels. Les paysages de production peuvent comprendre des ZCB et, par conséquent, les hectares comptabilisés sous l'indicateur « Gestion des ZCB » peuvent également être comptabilisés ici. On peut trouver par exemple parmi ces interventions la mise en œuvre de bonnes pratiques et de lignes directrices, la mise en place de programmes d'incitation, la certification de sites/produits certifiés, et l'introduction de réglementations d'exploitation durable.

Nombre d'hectares de paysages de production avec une gestion renforcée de la biodiversité.

Nom du paysage de production*	Nombre d'hectares**	Latitude**	Longitude**	Description de l'intervention
Belambo-Jlonono	Forêt de 3000 ha entourés d'environ 1000 ha de zones agricoles et autres	23°42'57.7"SUD	44°39'58.6"EST	Renforcement de la gouvernance locale

* Si le paysage de production n'a pas de nom, fournissez un court nom descriptif pour le paysage.

** Ne comptez pas plusieurs fois les mêmes hectares. Par exemple, si un renforcement a eu lieu pour 500 hectares du fait d'une certification au cours de la première année, et si, au cours de la deuxième année, un renforcement a porté sur 200 ha des mêmes 500 hectares du fait de

nouvelles réglementations d'exploitation, le nombre total d'hectares ayant fait l'objet d'un renforcement jusqu'à maintenant sera de 500.)

*** Indiquez la latitude et la longitude du centre du site, dans la mesure du possible, ou envoyez une carte ou un fichier « shapefile » (fichier de formes) au CEPF. Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère ouest doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

17. Bénéficiaires

Le CEPF souhaite enregistrer deux types de bénéficiaires susceptibles d'être perçus par les individus : une formation structurée et un accroissement des revenus. Veuillez mentionner le nombre d'hommes et de femmes qui ont bénéficié de la formation structurée (par exemple dans la gestion financière, l'apiculture, l'horticulture) et/ou ont amélioré leurs revenus (par ex. via le tourisme, l'agriculture, la récolte/production de plantes médicinales, la pêche, l'artisanat) du fait de l'investissement du CEPF. Veuillez indiquer les résultats depuis le début du projet jusqu'à l'achèvement du projet.

17a. Nombre d'hommes et de femmes recevant une formation structurée.

Nombre d'hommes recevant une formation structurée*	Nombre de femmes recevant une formation structurée*
15 hommes formés en agroécologie	5 femmes formées en agroécologie
12 agents communautaires formés en suivi écologique	-

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par

exemple, si 5 hommes ont reçu une formation structurée en apiculture et que 3 d'entre eux ont également reçu une formation structurée en gestion de projet, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'une formation structurée devra être de 5.

17b. Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant d'avantages financiers.

Nombre d'hommes bénéficiant d'avantages financiers*	Nombre de femmes bénéficiant d'avantages financiers*
-	-

* Veuillez ne pas compter plusieurs fois la même personne. Par exemple, si 5 hommes ont reçu des bénéfices financiers grâce au tourisme et que 3 d'entre eux ont également bénéficié d'avantages financiers grâce à l'accroissement de leurs revenus de l'artisanat, le nombre total d'hommes ayant bénéficié d'avantages financiers devra être de 5.

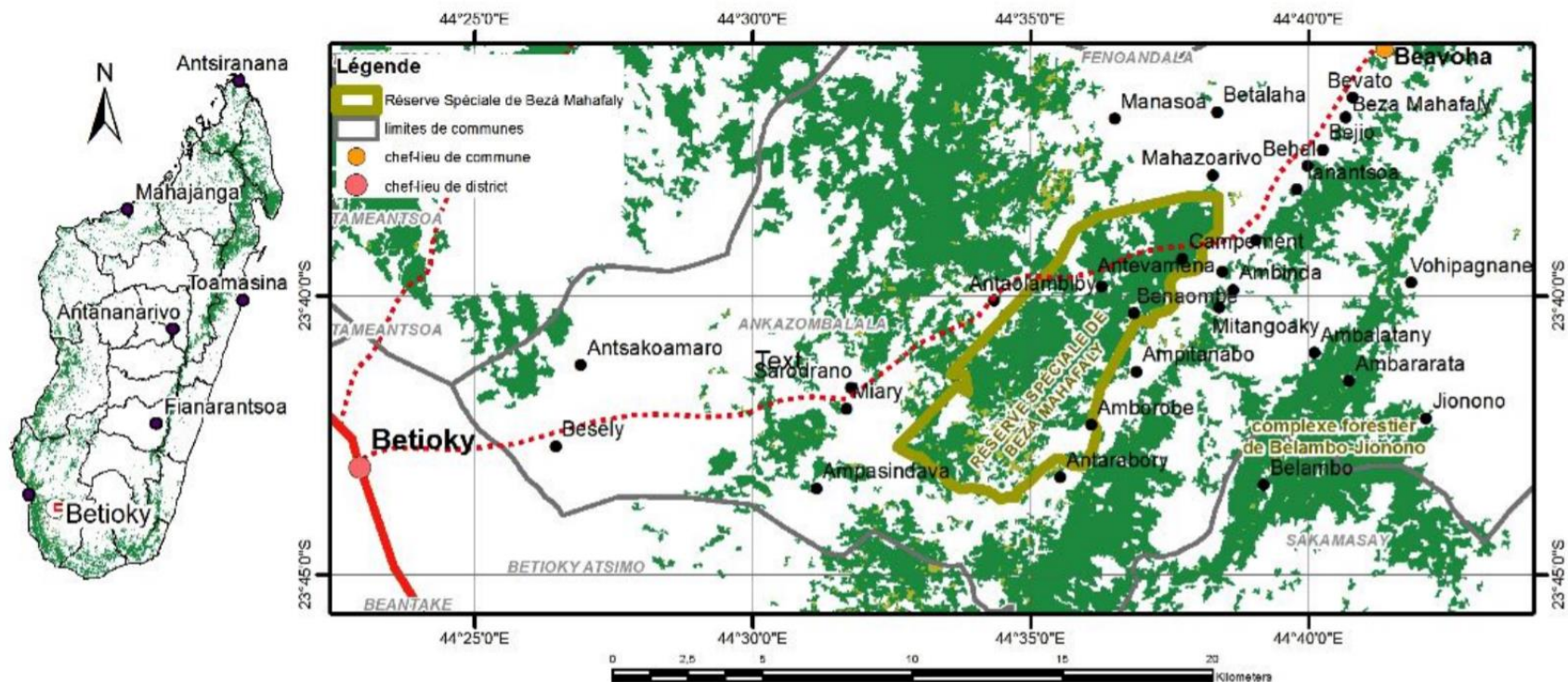
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

* Si vous avez indiqué « Autre » pour décrire la caractéristique de la communauté, veuillez expliquer :

18b. Géolocalisation de chaque communauté

Indiquez la latitude et la longitude du centre de la communauté, dans la mesure du possible, ou téléchargez une carte ou un fichier « shapefile ». Indiquez les coordonnées géographiques en degrés décimaux ; les latitudes de l'hémisphère sud et les longitudes de l'hémisphère nord doivent être notées avec un signe moins (exemple : Latitude 38.123456 Longitude: -77.123456).

Voir carte ci-dessous



Nom de la communauté	Latitude	Longitude
...		

19. Politiques, lois et réglementations

Veillez mentionner les changements dans le nombre de lois, réglementations et politiques juridiquement contraignantes, avec des dispositions sur la conservation, qui ont été adoptées ou amendées grâce à l'investissement du CEPF. Les « lois et réglementations » concernent des règles ou ordonnances officielles imposées par une autorité. Toute loi, réglementation, décret ou ordonnance peut être incluse. Les « politiques » qui sont adoptées ou appliquées par un gouvernement, y compris par un secteur ou une faction d'un gouvernement, peuvent être mentionnées.

19a. Nom, champ d'application et sujet de la politique, de la loi ou de la réglementation qui a été amendée ou adoptée à la suite de votre projet

N°	Nom de la loi, politique ou réglementation	Champ d'application (marquer avec un x)			Sujet(s) traité(s) (marquer avec un x)														
		Local	National	Régional/international	Agriculture	Climat	Gestion des écosystèmes	Éducation	Énergie	Pêches	Foresterie	Mines et carrières	Planification/Zonage	Pollution	Aires protégées	Protection des espèces	Tourisme	Transport	Commerce d'animaux
1	<i>Dina</i> pour la gestion durable du Complexe Forestier de Belambo-Jionono	x					x				x								
2																			
...																			

19b. Pour chaque loi, politique ou réglementation énumérée ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Pays	Date d'adoption/ amendement MM/JJ/AAAA)	Impact attendu	Action que vous avez effectuée pour réaliser ce changement
1				
2				
3				

20. Mécanisme de financement durable

Les mécanismes de financement durables génèrent des ressources financières à long terme (généralement sur cinq ans ou plus). Au nombre des exemples de mécanismes de financement durable figurent les fonds fiduciaires de conservation, les échanges dette-nature, les systèmes de paiement pour services écosystémiques (PSE), et d'autres revenus, droits ou régimes fiscaux qui génèrent un financement à long terme pour la conservation.

Il est demandé à tous les bénéficiaires (ou sous-bénéficiaires) du CEPF dont les activités de projet se rapportent à la création et/ou la mise en œuvre d'un mécanisme de financement durable de fournir des informations pour le mécanisme et les fonds qu'il a fournis à des projets de conservation pendant la durée du projet, à moins qu'un autre bénéficiaire impliqué dans le même mécanisme ait déjà été ou devrait être chargé de ce travail.

Le CEPF exige que tous les projets de mécanisme de financement durable fournissent les informations nécessaires à l'achèvement des projets.

20a. Détails sur le mécanisme

Remplissez ce tableau pour chacun des mécanismes sur lesquels vous avez travaillé pendant la mise en œuvre de votre projet.

N°	Nom du mécanisme de financement	Objectif du mécanisme*	Date de mise en place**	Description***	Pays
1					
2					
3					

* Veuillez donner une description succincte de la mission du mécanisme.

** Veuillez indiquer quand le mécanisme de financement durable a officiellement été créé. Si vous ne connaissez pas la date exacte, donnez la meilleure estimation possible.

*** Description, par ex : fonds fiduciaire, dotation, dispositif de PSE, système d'incitation, etc.

20b. Performance du mécanisme

Pour chaque mécanisme de financement énuméré ci-dessus, veuillez fournir les informations demandées selon le numéro attribué.

N°	Intervention de projet*	Montant en USD décaissé pour les projets de conservation**	Période examinée (MM/AAAA-MM/AAAA)***
1			
2			
3			

* Indiquez si la subvention du CEPF a contribué à créer un nouveau mécanisme (Créé un mécanisme) ou a contribué à soutenir un mécanisme existant (Soutenu un mécanisme existant) ou contribué à créer puis soutenir un nouveau mécanisme (Créé et soutenu un nouveau mécanisme).

*** Veuillez indiquer seulement le montant en USD décaissé pour les projets de conservation pendant la période de mise en œuvre de votre projet et en utilisant, le cas échéant, le taux de conversion le jour de votre rapport.*

**** Veuillez indiquer la période de mise en œuvre de votre projet ou la période examinée pour le montant que vous avez indiqué.*

N'oubliez pas de soumettre tout document pertinent pouvant justifier le montant indiqué ci-dessus.

21. Pratiques favorables à la biodiversité

Veuillez décrire les pratiques favorables à la biodiversité que les entreprises ont adoptées à la suite de l'investissement du CEPF. Une entreprise est définie comme une entité juridique constituée d'une association de personnes, qu'elles soient des personnes physiques, légales ou un mélange des deux, pour l'exploitation d'une entreprise commerciale ou industrielle. Si les entreprises prennent différentes formes, dans le cadre du CEPF, une entreprise est définie comme une entité commerciale à but lucratif. Une pratique respectueuse de la biodiversité est une pratique qui protège ou utilise la biodiversité de manière durable.

Nombre d'entreprises qui adoptent des pratiques respectueuses de la biodiversité

N°	Nom de l'entreprise	Description de la pratique respectueuse de la biodiversité adoptée pendant le projet
1		
2		
...		

22. Réseaux & Partenariats

Veuillez indiquer tous les nouveaux réseaux ou partenariats entre groupes de la société civile et avec d'autres secteurs que vous avez créés ou renforcés grâce à l'investissement du CEPF. Les réseaux/partenariats doivent apporter des bénéfices durables au-delà de la mise en œuvre immédiate du projet. Les réseaux/partenariats informels sont acceptables même s'ils n'ont pas de protocole d'accord ou un autre type de validation. Exemples de réseaux/partenariats : une alliance de pêcheurs pour promouvoir des pratiques de pêche durable, un réseau de journalistes spécialistes de l'environnement, un partenariat entre une ou plusieurs ONG avec un ou plusieurs partenaires du secteur privé pour améliorer la gestion de la biodiversité sur des terres privées, un groupe de travail spécialisé dans la conservation des reptiles. Veuillez ne pas utiliser cet onglet pour répertorier les partenaires de votre projet, à moins que certains d'entre eux ou tous ne fassent pas partie du réseau/partenariat décrit ci-dessus.

Nombre de réseaux et/ou partenariats créés et/ou renforcés

N°	Nom du réseau	Nom du partenariat	Année de création	Votre projet a-t-il créé ce réseau/partenariat ? O/N	Pays concerné(s)	Finalité
1	Lemak'i Onilahy	Lemak'I Onilahy	2019	N	Madagascar	Promouvoir le partage d'expérience et les actions communes pour la gestion durable des richesses naturelles du territoire Lemak'i Onilahy (Sud-Ouest de Madagascar)
2						
...						

23. Questions de genre

Si vous avez été invité à soumettre un Outil de suivi de genre (GTT), veuillez suivre les instructions fournies dans le modèle de GTT sous format Excel. Si vous n'avez pas été invité à soumettre un GTT, passez directement à la partie V.

Si vous souhaitez en savoir plus sur la Politique du CEPF sur les questions de genre, veuillez cliquer [ici](#).

Téléchargez le modèle de GTT que vous trouverez sur [cette page](#), puis travaillez avec votre équipe pour le remplir. N'oubliez pas de transmettre le GTT rempli en même temps que ce rapport.

Partie V. Partage des informations et politique du CEPF

Le CEPF s'engage à assurer la transparence de ses activités et à aider les groupes de la société civile à partager leurs expériences, les enseignements tirés et les résultats. Les rapports d'achèvement final du projet sont mis à disposition sur notre site Web, www.cepf.net, et publiés dans notre bulletin d'information et d'autres communications.

Veuillez indiquer vos coordonnées complètes ci-dessous :

17. Nom : M. Jeannin Ranaivonasy

18. Organisation : Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques

19. Adresse de correspondance : M. Jeannin Ranaivonasy - ESSA – BP 175 – Antananarivo 101

20. Numéro de téléphone : (+261) 20 24 393 53

21. Adresse e-mail : j.ranaivonasy@gmail.com

